

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/L/866
7 novembre 2008

(08-5410)

RAPPORT (2008) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et décisions du Comité au 1^{er} novembre 2008.
2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu trois réunions ordinaires en 2008: 2 et 3 avril; 24 et 25 juin; et 8 et 9 octobre.¹ À la réunion d'avril, M. Marinus Huige (Pays-Bas) a été reconduit dans ses fonctions de Président pour la période 2008-2009.
3. À sa réunion des 2 et 3 avril, le Comité a adopté, *ad referendum*, une version révisée des procédures recommandées en matière de transparence (G/SPS/7/Rev.3). Cette décision a été confirmée le 31 mai 2008. Les nouvelles procédures, entre autres choses, clarifient la définition du délai imparti pour la présentation d'observations, encouragent la notification des mesures conformes aux normes internationales, demandent l'identification des codes du SH dans les notifications, et prévoient des liens pour donner accès au texte intégral des réglementations et à leurs traductions. De nouveaux modèles de notification ont été adoptés; ils seront utilisés à partir du 1^{er} décembre 2008. En outre, le Secrétariat a établi un mécanisme de "mentorat" destiné à aider les fonctionnaires responsables de la transparence dans les pays en développement, et un certain nombre de Membres ont déjà été "mis en rapport" avec ceux qui souhaitent une aide afin de leur fournir des indications s'ils en font la demande.
4. Le Comité a également adopté des directives pour la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord SPS, afin de faciliter la reconnaissance des zones exemptes de parasites ou de maladies ou des zones à faible prévalence de parasites ou de maladies (G/SPS/48). Ces directives identifient le type de renseignements normalement nécessaires pour la reconnaissance de la "régionalisation", ainsi que les étapes administratives habituelles du processus de reconnaissance. Le Comité est convenu de suivre la mise en œuvre de l'article 6, sur la base des renseignements communiqués par les Membres.
5. Dans le contexte du deuxième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS (G/SPS/36), le Comité a examiné des propositions visant à faciliter le recours à des consultations spéciales et des négociations pour régler les problèmes commerciaux, et il est convenu de se pencher sur la question des liens entre le Comité SPS et le Codex, l'OIE et la CIPV lors d'un atelier qui aura lieu en octobre 2009.
6. À sa réunion d'octobre 2008, le Comité a adopté des procédures pour le troisième examen de l'Accord SPS qui sera entrepris en 2009 (G/SPS/W/228).

¹ Le rapport de la réunion d'avril figure dans le document G/SPS/R/49 et celui de la réunion de juin dans le document G/SPS/R/51; le rapport de la réunion d'octobre sera distribué sous la cote G/SPS/R/53.

7. Conformément aux dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence, 956 notifications (y compris des addenda, corrigenda, révisions, suppléments et accords sur l'équivalence) ont été présentées au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008, ce qui portait en octobre 2008 le nombre total des notifications SPS présentées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord à 9 522.

8. À chacune des réunions du Comité, des Membres, des organisations ayant le statut d'observateur et le Secrétariat ont fourni des renseignements sur leurs activités respectives d'assistance technique dans le domaine SPS, et le Secrétariat a tenu le Comité informé des travaux menés au titre du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Un atelier spécial sur les meilleures pratiques en matière de coopération technique dans le domaine SPS a eu lieu en octobre 2008, en collaboration avec l'OCDE. Plus de 200 délégués ont participé à l'atelier, dont certains ont bénéficié d'une aide du Fonds global d'affectation spéciale de l'OMC ou du FANDC. L'atelier a présenté les résultats des travaux de recherche sur les bonnes pratiques dans les projets menés dans le domaine SPS considérés par les Membres comme ayant été une réussite, et a examiné la manière d'appliquer les Principes de Paris sur l'efficacité de l'aide dans ce domaine. Les délégués du Comité SPS ont également participé à un atelier sur les outils d'évaluation des capacités dans le domaine SPS, organisé en mars 2008 par le FANDC.

9. La question du traitement spécial et différencié a été examinée à chaque réunion du Comité. Celui-ci a examiné des propositions tendant à réviser la procédure visant à améliorer la transparence du traitement spécial et différencié², mais n'est pas encore parvenu à une décision à cet égard.

10. Le Comité SPS a examiné des problèmes commerciaux spécifiques très divers, dont un grand nombre concernait des notifications individuelles. Les questions discutées ont porté, entre autres, sur les préoccupations que suscitent la teneur maximale en résidus de pesticides dans divers produits, dont les ananas et le cacao, et les procédures de contrôle de la teneur en résidus; les mesures prises pour faire face à la grippe aviaire et à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) qui vont au-delà de ce que prévoient les normes de l'OIE; les restrictions liées à la fièvre aphteuse; le coût des inspections; et les prescriptions pour évaluer l'innocuité des aliments traditionnels. Au total, en 2008, 13 nouveaux problèmes commerciaux spécifiques ont été soulevés, dix problèmes soulevés précédemment ont été à nouveau discutés et quatre ont été déclarés réglés.

11. Le Comité a également continué de débattre des effets des normes SPS commerciales et privées sur le commerce, ainsi que du rôle approprié du Comité SPS. À sa réunion de juin, une séance d'information informelle a eu lieu avec des représentants d'entités participant à l'élaboration et à la certification de normes privées, ainsi qu'avec des organisations qui ont entrepris des études connexes. Les Membres ont été invités à proposer des actions possibles pour le Comité SPS en réponse à une série de questions. Sur cette base, à sa réunion d'octobre, le Comité est convenu: 1) d'encourager les Membres à communiquer des renseignements sur toutes études pertinentes dont ils avaient connaissance; 2) d'inviter le Secrétariat à organiser d'autres séances d'information avec des représentants d'organismes de normalisation privés, selon qu'il sera approprié; et 3) entreprendre une étude sur les effets des normes privées applicables à certains produits, sur la base de documents fournis par les Membres.

12. Le dixième rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale a été adopté par le Comité à sa réunion de juin.³

² La procédure figure dans le document G/SPS/33, et les révisions proposées dans les documents JOB(07)/104 et G/SPS/W/224 et Rev.1.

³ G/SPS/49.

13. À la réunion d'octobre 2008, le Comité a mené un examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine. Des questions ont été présentées avant la réunion par les États-Unis et, lors de la réunion, par les Communautés européennes.⁴ Le rapport sur cet examen figure dans le document G/SPS/50.

14. Le Comité est convenu d'inviter les organisations ayant le statut d'observateur sur une base *ad hoc*, réunion par réunion, à participer à chacune de ses réunions en 2008. Il n'a pas pu parvenir à une décision concernant les demandes de statut d'observateur en suspens présentées par l'Office international de la vigne et du vin (OIV), la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (APCC), la Convention sur la diversité, et l'Organisation de normalisation du Conseil de coopération du Golfe.

15. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec la CIPV, l'OIE et le Codex et a régulièrement reçu des renseignements à jour concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités, y compris dans le domaine de l'assistance technique.

16. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses réunions ordinaires en 2009: 25 et 26 février, 24 et 25 juin et 14 et 15 octobre.

⁴ G/SPS/W/229 et G/SPS/W/231, respectivement.